



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles Bureau de la recherche et des laboratoires d'analyse</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 Paris Cedex 15</p> <p>Suivi par : Alexandre BLANC-GONNET Tél : 01 49 55 81 49 Fax : 01 49 55 49 61 Réf. Interne : SDRRCC/BRLA/ABG/RL0500062 Réf. Classement : NS prémitest 0905 ABG</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDRRCC/N2005-8217</p> <p>Date: 08 septembre 2005</p> <p>Classement : OTA 38</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace : néant

Date limite de réponse: -

📄 Nombre d'annexe: 0

Objet : Nouvelle méthode d'analyse pour la recherche des résidus d'antibiotiques dans les viandes avec Premi[®]Test et une boîte utilisant un *Bacillus cereus* : mise en place d'une action pilote

Bases juridiques :

- **REGLEMENT (CE) N° 882/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004** relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.
- **DIRECTIVE 96/23/CE DU CONSEIL, du 29 avril 1996**, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits
- **Note de service DGAL/SDSPA 2005/8023 du 20 janvier 2005** relative au plan de contrôle des résidus chimiques dans les animaux de boucherie 2005
- **Note de service DGAL/SDSPA/SDRRCC 2005/8016 du 12 janvier 2005** relative au plan de contrôle des résidus chimiques dans les volailles 2005

Résumé : La présente note de service présente l'action pilote dont l'objectif est d'évaluer l'opportunité de généraliser une nouvelle méthode officielle de recherche des antibiotiques dans les viandes. Un groupe de laboratoires départementaux met en œuvre les analyses des plans de surveillance à l'aide de cette nouvelle méthode officielle (Premi[®]Test et une boîte utilisant un *Bacillus cereus*), afin de disposer de données de référence significatives pour le plan de surveillance en 2006.

MOTS-CLES : Méthode d'analyse – animaux de boucherie - volailles – antibiotiques - étude

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des services vétérinaires- Vétérinaires responsables des postes d'inspection frontaliers- LERMVD (AFSSA Fougères)- Laboratoires vétérinaires départementaux 22, 29, 35, 49, 50 et 56	<ul style="list-style-type: none">- Préfets- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires- Directrice de l'Ecole nationale des services vétérinaires- Directeur de l'INFOMA- DGCCRF- Directrice générale de l'AFSSA- Laboratoire vétérinaire de Rungis- COFRAC

Contexte

Le Premi[®]Test est un test rapide de dépistage des antibiotiques dans la viande développé par DSM Venturing & Business Development. Il est intégré aux contrôles officiels de certains Etats membres de l'Union Européenne. Il peut également être utilisé sur les œufs ou les poissons.

Actuellement en France, la méthode officielle de dépistage des résidus d'antibiotiques dans la viande est la méthode dite « des 4 boîtes » avec confirmation au Laboratoire d'études et de recherches sur les médicaments vétérinaires et les désinfectants (LERMVD – AFSSA Fougères) suivant la même méthode puis chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem (CL/SM-SM) ou recherche spécifique.

Le LERMVD a mené des études préalables afin d'évaluer le Premi[®]Test (reproductibilité, valeurs prédictives positive et négative, etc.) en le comparant à la méthode des 4 boîtes. Suite aux résultats obtenus, il est apparu souhaitable d'officialiser une méthode d'analyse avec le Premi[®]Test et une boîte utilisant un *Bacillus cereus*, pour la fin des plans 2005, et de mettre en place une action pilote afin d'évaluer l'intérêt de cette méthode dans le cadre des plans de surveillance et afin de disposer de données de référence significatives. Cette évaluation permettra de décider de l'opportunité de généraliser cette méthode officielle pour les plans 2006.

Présentation générale de l'action pilote

Six laboratoires départementaux ont été sélectionnés, en raison du nombre relativement important de demandes d'analyses qu'ils sont susceptibles de recevoir :

- Laboratoire de développement et d'analyse des Côtes-d'Armor
- Laboratoire vétérinaire départemental du Finistère
- Laboratoire départemental d'analyses d'Ille-et-Vilaine
- Laboratoire vétérinaire départemental du Maine-et-Loire
- Laboratoire départemental d'analyses de la Manche
- Laboratoire départemental d'analyses du Morbihan

Seuls ces laboratoires sont autorisés à mettre en œuvre cette nouvelle méthode officielle comportant l'utilisation du Premi[®]Test et d'une boîteensemencée avec un *Bacillus cereus*, jusqu'à la fin des plans 2005. Leurs coordonnées complètes sont précisées dans la note de service DGAL/SDRCC/N2005-8007 du 10 janvier 2005 relative aux dispositions générales relatives aux plans de surveillance et aux plans de contrôle de la contamination des denrées animales et d'origine animale et des produits destinés à l'alimentation animale pour l'année 2005.

Tous les échantillons positifs (en Premi[®]Test et/ou avec le *Bacillus cereus*) sont expédiés au LERMVD.

Tous les échantillons réceptionnés au LERMVD sont analysés selon un panel de méthodes microbiologiques (méthode des 4 boîtes + Premi[®]Test + *Bacillus cereus* + une méthode élaborée par le laboratoire européen de référence, la méthode STAR).

Les échantillons positifs ou douteux avec l'une au moins de ces méthodes sont analysés avec la technique CL/SM-SM.

Formation des responsables des analyses

La formation est organisée au LERMVD dans le courant du mois de septembre (la date exacte sera communiquée ultérieurement par le LERMVD).

Elle aborde les éléments suivants :

- Présentation de l'opération pilote ;
- Formation à la **réalisation des analyses avec la boîte *Bacillus cereus*** (préparation des échantillons, préparation des milieux et réalisation pratique de l'analyse) ;
- Formation à la **réalisation du Premi[®]Test** (préparation des échantillons et réalisation pratique de l'analyse, préparation des témoins positifs et négatifs).

Elle concerne une personne par laboratoire pilote, avec pour l'aspect relatif au Premi[®]Test, le support des responsables techniques de DSM.

Principe de réalisation des prélèvements par les DDSV

Les consignes relatives aux prélèvements par les DDSV concernées ne sont pas modifiées par rapport aux instructions des notes de services DGAL/SDSPA/N2005-8023 et DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2005-8016.

Les DDSV doivent ainsi prélever le nombre d'échantillons prévu par les notes de service DGAL/SDPSA/SDRRCC/N2005-8016 et DGAL/SDPSA/N2005-8023 (et non encore prélevés) dans le courant des mois de septembre, octobre et novembre 2005. Ces échantillons sont envoyés régulièrement aux laboratoires, au plus tard le 30 novembre 2005.

Les échantillons reçus en septembre sont conservés par les six laboratoires visés par la présente note jusqu'à ce que l'analyse puisse être réalisée avec le protocole présenté lors de la formation.

Principe de réalisation des analyses par les laboratoires sélectionnés

Les analyses sur les muscles sont effectuées dans les laboratoires selon la fréquence et l'organisation habituellement utilisées pour la méthode des 4 boîtes. Il est conseillé de regrouper les échantillons.

Traitement des échantillons

Au moment de l'analyse :

- Un morceau de muscle congelé est prélevé selon la méthode habituelle pour l'analyse avec la boîte *Bacillus cereus* ;
- Une partie du morceau de viande restant est décongelée à température ambiante ou au four à micro-ondes (90 s à puissance 160 W).

Analyse avec *Bacillus cereus*

Pour ce qui concerne l'analyse avec la boîte *Bacillus cereus*, le protocole opératoire fourni par le LERMVD est mis en œuvre (ce protocole sera officialisé par voie de note de service).

Premi®Test

Pour ce qui concerne l'analyse avec Premi®Test, le protocole opératoire fourni par DSM est mis en œuvre (ce protocole sera officialisé par voie de note de service). Pour l'extraction des jus :

- Du jus de viande est obtenu :
 - Pour les viandes de bovin : par pression de celle-ci à l'aide d'un « presse-ail » ;
 - Pour les viandes de volaille : soit « presse-ail » après chauffage soit Multipress. ;
- Le responsable de l'analyse ne doit pas utiliser le jus de décongélation présent dans le sac ou le flacon.

Une fois par mois les laboratoires feront des analyses sur des jus « témoins positifs » et « témoin négatifs » constitués selon le protocole fourni par DSM.

Enregistrement des résultats

Les résultats d'analyses sont systématiquement enregistrés :

- Sur la fiche habituelle d'enregistrement des résultats des plans de surveillance ;
- Sur un fichier Excel qui est fourni par le LERMVD et transmis actualisé avec tout nouvel envoi d'échantillon.

Transfert des échantillons des laboratoires au LERMVD

Tous les échantillons positifs avec le Premi[®]Test ou la boîte *Bacillus cereus* sont transmis par les LVD au LERMVD. Les échantillons sont envoyés tous les 15 jours selon le planning ci-dessous (systématiquement un lundi).

Le vendredi précédent l'envoi le laboratoire signale le nombre de prélèvements prévus. Les échantillons à confirmer sont impérativement envoyés sous le régime du froid en messagerie rapide (moins de 24 heures) de manière à arriver non décongelés.

Département	Dates d'envois possibles des prélèvements								
	3/10	10/10	17/10	24/10	31/10	7/11	14/11	21/11	28/11
Finistère	X		X		X		X		X
Morbihan		X		X		X		X	
Ille-et-Vilaine	X		X		X		X		X
Manche		X		X		X		X	
Maine-et-Loire	X		X		X		X		X
Côtes-d'Armor		X		X		X		X	

Principe de réalisation des analyses au niveau du LERMVD

Analyses effectuées « en première intention »

Les méthodes utilisées systématiquement sont :

- Le Premi[®]Test ;
- La boîte *Bacillus cereus* ;
- La méthode des 4 boîtes ;
- La méthode STAR.

Analyses des échantillons positifs

Tous les échantillons positifs ou douteux avec au moins une méthode sont analysés en CL/SM-SM sans présumer de la famille d'antibiotiques (screening systématique).

Monique ELOIT
Directrice Générale Adjointe
C.V.O.